



RÈGLEMENT CENTRE DE LOISIRS DE FERREUIL

INSCRIPTIONS :

L'inscription de votre (vos) enfant(s) doit s'effectuer à l'Espace Socioculturel – 11 Bd Henri de Régner à Paray-le-Monial durant les plages d'ouverture de notre établissement.

➤ Pour les Mercredis

Les inscriptions pour les mercredis pendant l'année scolaire, se font au plus tard le **vendredi** précédant la présence.

➤ Pour les vacances scolaires :

Les inscriptions pour les vacances scolaires se font au plus tard le **mercredi** précédant la présence.

NOUS VOUS INFORMONS QU'AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TÉLÉPHONE ET EN DEHORS DES PÉRIODES CITÉS AU DESSUS.

MODIFICATION / REMBOURSEMENT :

- ★ Aucune modification ne pourra être effectuée passer un délai de 15 jours précédant la date de la présence à modifier.
- ★ Aucune modification ne sera réalisée sur une sortie payante.
- ★ Aucun remboursement ne sera effectué sur une modification, la présence doit être reportée sur un autre jour.

Le remboursement pourra être effectué dans les 2 cas suivant :

- ↪ Maladie de votre enfant et sur présentation d'un certificat médical.
- ↪ Remboursement d'une sortie payante si cette dernière a été annulée.

INSCRIPTION AU BUS :

L'équipe d'animation organise des ramassages en bus tous les matins et tous les soirs lorsque le Centre de Loisirs est ouvert. Il est important d'y inscrire vos enfants lors de l'inscription au Centre de Loisirs pour en bénéficier.

Ce service est gratuit, il est donc important de respecter les horaires des ramassages, pour un meilleur déroulement. Nous vous informons que si vous n'êtes pas à l'heure indiquée aux différents arrêts, vous devrez emmener vous-même vos enfants où venir les récupérer au Centre de Loisirs.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS ET SORTIES :

Afin de profiter des différentes sorties et activités « particulières », il faut inscrire **obligatoirement** votre (vos) enfant(s) à l'avance ; le nombre de places étant limité dans le bus.

Lorsqu'il y a des sorties dites « gratuite », tous les enfants partent à la sortie prévue, dans le cas contraire, si les sorties sont « payantes », le nombre de place est limité et **l'inscription à la sortie est obligatoire**. L'équipe d'animation n'est pas en mesure d'emmener des enfants non-inscrits au préalable à une sortie.

HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS :

↪ **L'accueil du matin se fait de 8h00 à 9h00.**

↪ **L'accueil du soir se fait de 17h00 à 18h00.**

Il est important de respecter les horaires pour un bon fonctionnement du Centre de Loisirs.
L'équipe d'animation n'acceptera pas d'enfants avant l'heure d'ouverture, même si les animateurs sont présents au Centre de Loisirs avant 8h00.

L'équipe d'animation sera dans l'obligation de confier vos enfants à la gendarmerie en cas de retard non-justifié.

L'ALIMENTATION :

Les repas du midi se prennent au « Foyer des Jeunes Travailleurs » à Paray-le-Monial.
Quand il y a des sorties, des repas froids (sandwichs, chips, compote, gâteaux secs) sont prévus.
Le Centre de Loisirs fournit également le goûter.
Pour tous les régimes alimentaires particuliers (allergies, régimes alimentaires...), il est important de le préciser lors de votre première inscription.

SECURITÉ / HYGIENE :

Pour tous problèmes de santé urgente, les pompiers ou le médecin généraliste de la famille seront amenés à intervenir. L'équipe d'animation pourra être amené à accompagner votre (vos) enfant(s) à l'hôpital en cas d'urgence.
En cas de problème de santé, le personnel du centre, non autorisé à administrer les médicaments à l'enfant sans ordonnance, se chargera de contacter les parents ou les responsables de l'enfant.
Le responsable du Centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement des poux non effectué par exemple).

Veiller par ailleurs à mettre à jour régulièrement les vaccins de votre (vos) enfant(s).

TRANSPORT :

Pour toute sortie extérieure au Centre de Loisirs (sorties diverses limités en place), l'équipe d'animation transporte votre (vos) enfant(s) en minibus.
Pour toute autre sortie qui nécessite un transport plus important en places (navette restaurant pendant les vacances scolaires par exemple), nous utilisons une société de transport.
Il peut arriver de transporter votre (vos) enfant(s) avec les voitures personnelles de certains animateurs assurés et couverts en cas d'accident.

PLANNING :

La Direction et l'équipe d'animation du Centre de Loisirs se réservent le droit d'annuler ou de modifier une sortie en fonction du choix des enfants, du nombre d'enfants, des conditions climatiques et des opportunités d'animation.

Je soussigné(e)....., responsable de l'enfant.....déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de Centre de Loisirs de l'Espace Socioculturel.

Fait à Paray-le-Monial, le.....

Signature